

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 20

Le dix-sept octobre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du onze octobre deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Bertrand DELORY, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINED, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Jean-Michel DUBOIS procuration à Bernard DELELIS, Charlette GALLET, Thierry CHAPPE, Cathy NICUTA procuration à Philippe ROUSSEL, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2024-61 / 2024-10-17-13^{ème} : Ressources humaines : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet - Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose que par courrier, Madame Jessika PEUVREL a récemment informé la commune de sa réussite au concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe passé le 19 juin 2024.

Comme le stipulent les dispositions réglementaires en vigueur, la réussite à ce concours offre la possibilité à Madame Jessika PEUVREL de changer de grade. L'agent est actuellement en poste en tant qu'adjoint administratif, fonction agent administratif et d'accueil au sein de la mairie

À ce courrier étaient jointes une copie de l'attestation de réussite au concours ainsi qu'une copie de l'attestation d'inscription sur la liste d'aptitude des adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe avec effet au 20 juin 2024 pour deux années reconductibles.

Sur proposition du bureau municipal du 26 septembre 2024 et à compter du 1^{er} janvier 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **décide** de créer un poste comme suit :

- Filière administrative
- Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
- Grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Effectif actuel à temps non complet : 0
- Effectif au 1^{er} janvier 2025 à temps non complet : 1 (création d'un 26h00)

décide de supprimer un poste comme suit :

- Filière administrative
- Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
- Grade d'adjoint administratif
- Effectif actuel à temps non complet : 1 (*suppression d'un 26h00*)
- Effectif au 1^{er} janvier 2025 à temps non complet : 0

et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 23 octobre 2024

et de la publication le 23 octobre 2024

À Gonnehem, le
Le Maire
Bernard DELELIS